

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, vendredi le 20^e jour du mois de septembre 2019 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande d'usage conditionnel suivante : numéro 2019-0085 :

NATURE ET EFFETS :

Permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme, située sur un terrain (en bordure d'un lac) de 4 356, 2 mètres carrés.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 200 chemin Camélia, lot 2 825 929

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 3^e jour de septembre 2019

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil Municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église, sur notre site internet (www.stadolphedhoward.qc.ca) et sur le site concerné le 3^e jour du mois de septembre 2019 entre 8 h 30 et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 3^e jour de septembre 2019

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier